



## CERTIFICAT D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

RES-EC-104



Les certificats  
D'ÉCONOMIES  
D'ÉNERGIE  
*Ministère de la Transition  
écologique et solidaire*



[WWW.ELECTRAWORLD.FR](http://WWW.ELECTRAWORLD.FR)

Nous attestons, sous notre propre responsabilité, que nos luminaires listés ci dessous sont conformes aux exigences de l'opération standardisée RES-EC-104 pour la rénovation d'éclairage extérieur

*La mise en place est réalisée par un professionnel. Rénovation d'éclairage extérieur par dépose de luminaires et mise en place de luminaires neufs dont la source lumineuse peut être remplacée.*

*Est éligible à cette action toute rénovation pour laquelle chaque luminaire neuf respecte les exigences suivantes :*

- ensemble optique fermé d'un degré de protection (IP) de 65 minimum ;*
- cas n°1 : efficacité lumineuse  $\geq 90$  lumens par Watt et ULOR  $\leq 1$  % (ou, pour les luminaires à LED, ULR  $\leq 3$  %).*
- cas n°2 : efficacité lumineuse  $\geq 70$  lumens par Watt et ULOR  $\leq 10$  % (ou, pour les luminaires à LED, ULR  $\leq 15$  %)*

REFERENCE
LEDOS
NEMA II
SOLA LED
SOLIS
UL

